Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Le JOURNAL

AOÛT 2022

www.saintbarnabesud.ca

FÊTE FAMILIALE

13 AOÛT, DÈS 13H

Loisirs SAINT-BARNABÉ-SUD

Découvrez l'horaire complet de la journée en page 10

SOIRÉE D'OBSERVATION DES PERSÉIDES DÈS 20 H

C'EST UN RENDEZ-VOUS AU TERRAIN DE SOCCER

À l'intérieur ce mois-ci :

03 Calendrier
04 Avis aux citoyens
05 Avis public
06 Offre d'emploi
07 Messages de la municipalité
08 Rubrique communautaire
09 Loisirs
11 Procès-Verbal
18 Calendriers scolaires
20 RIAM / MRC
21 Communiqués
Et plus !

Bonne rentrée scolaire à tous !

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud
Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Alain Jobin
Maire
Président du conseil d'administration Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains
Président du conseil d'administration Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Marcel Therrien
Conseiller
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux
Délégué de la politique familiale

Johanne Picard
Conseillère
Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains

Gabriel Lapointe
Conseiller
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

Dominique Lussier
Conseillère
Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture

Jean-Sébastien Savaria
Conseiller
Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Yves Guérette
Conseiller
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Crédit photos : Sophie Caron

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3759
Site internet : www.saintbarnabesud.ca – courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-Générale et secrétaire-trésorière : Linda Normandeau : ..... poste 1
Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2
Adjointe administrative : Laetitia Feller ..... poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : ..... poste 3

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Informations, renseignements et obtention de permis, sur rendez-vous :
Contactez Raymond Lessard : .....450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond : .....Sans frais : 1 855 472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville

Pour réservation, Madame Eden Graveline : 450 230-2560
PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS ..... 450 792-3030 Poste 7

Comité : Colette Lemoine, Stéphanie Laporte, Andréa Graveline, Dominique Lussier et Vicky C.Lord

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE .....450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :
MARDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H
Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles : 450 774-2350

Dépôt des matières recyclables : .....1880, rue Brouillette, Saint- Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard ..... courriel : dg@ripinm.ca
Directeur du service incendie : ..... courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

AOUT 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 **PÉTANQUE** 19 h à 21 h	**2** **BIBLIO** FERMÉE	**3** **RECYCLAGE** (bac vert)	**4** **ORGANIQUE** (bac brun)	**5**	**6** **BIBLIO** FERMÉE
7	**8** **PÉTANQUE** 19 h à 21 h	**9** **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** 19 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**10** **DÉCHETS** (bac noir)	**11** **ORGANIQUE** (bac brun)	**12**	**13** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h **FÊTE FAMILIALE** dès 13 h **PERSÉIDES** dès 20 h
14	**15** **PÉTANQUE** 19 h à 21 h	**16** **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**17** **RECYCLAGE** (bac vert)	**18** **ORGANIQUE** (bac brun)	**19**	**20** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
21	**22** **PÉTANQUE** 19 h à 21 h	**23** **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**24** **DÉCHETS** (bac noir)	**25** **ORGANIQUE** (bac brun)	**26**	**27** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
28	**29** **PÉTANQUE** 19 h à 21 h	**30** **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**31**			

NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30

Veuillez prendre note que le bureau municipal demeure ouvert durant les vacances estivales.

Avis aux propriétaires de chiens

Il a été porté à notre attention que certains propriétaires de chiens utilisent l'espace du parc afin que leur animal puisse se promener librement.

Nous tenons à rappeler qu'en vertu du règlement régional G 200, il est interdit de laisser un animal errer dans toute voie et/ou endroit public ou sur toute propriété privée. L'animal doit en tout temps être tenu en laisse et être sous le contrôle de son propriétaire. En vertu de ce règlement les contrevenants sont passibles d'une amende.

Nous tenons également à rappeler que **tout propriétaire ou personne en charge d'un chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage et au nettoyage des excréments laissés par l'animal.**

Nous comptons sur la responsabilité et la civilité de ces propriétaires afin de conserver la propreté des lieux pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Avis public

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2022, ABROGEANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 03-2020 SUR L'UTILISATION ET L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

PRENEZ AVIS QUE :
Lors de la séance du 5 juillet 2022 fut adopté le règlement numéro 02-2022 abrogeant le règlement numéro 03-2020 sur l'utilisation et l'économie d'eau potable.

L'objet de ce règlement est de régir l'utilisation de l'eau potable sur le territoire municipal.

Vous pouvez vous procurer une copie de ce règlement sur le site Internet de la municipalité ou en faisant une demande à la soussignée.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 6 juillet 2022

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Mon opinion fait la différence

Participants recherchés
Mise à jour de la politique
Municipalité amie des aînés

Nous recherchons un minimum de deux personnes souhaitant participer activement en partageant leurs opinions et leurs idées pour la mise à jour de la politique MADA (Municipalité amie des ainés).

Il s'agit de participer à environ 4 réunions d'une durée de 2 heures. Les rencontres se tiendront au Centre multifonctionnel ou au bureau municipal.

Votre participation nous permettra de mettre en place un plan d'action et l'orientation d'engagements municipaux dans notre communauté.

Votre opinion compte, créons ensemble une municipalité à notre image !

Faites-nous part de votre intérêt, en nous appelant : 450 792-3030 poste 0 ou par courriel en rejoignant Madame Linda Normandeau : dg@saintbarnabesud.ca

Présentation Laetitia Feller – Adjointe administrative
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Bonjour,

Je m'appelle Laetitia Feller. Épouse et mère de 4 enfants, notre famille a immigré depuis la Suisse il y a un peu plus de 10 ans dans la province de Terre-Neuve et Labrador. Suite à la mutation professionnelle de mon conjoint dans la région, nous avons eu un gros coup de cœur sur notre maison et ce charmant village. Avec plus de 5 ans d'expérience en secrétariat et 22 ans en tant que bénévole auprès de nombreuses associations et comités, c'est avec un grand plaisir que j'ai appris que ma candidature avait été acceptée au sein de notre municipalité.

Ma formation initiale étant médicale, je comprends l'importance d'être disponible et à l'écoute des citoyens. Je me réjouis de vous accueillir avec le sourire lors de votre prochain passage au bureau municipal !

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Offre D'EMPLOI

AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
MUNICIPALITÉ SAINT-BARNABÉ-SUD

Vous avez la passion pour le développement communautaire ? Vous souhaitez faire une différence dans votre milieu de travail ? Vous aimeriez vous impliquer directement au cœur d'une municipalité et contribuer à son développement social et communautaire ?

La municipalité de Saint-Barnabé-Sud est à la recherche d'une personne afin de combler un poste d'agent de développement communautaire. La personne titulaire de ce poste aura pour but d'œuvrer dans le développement des activités communautaires, culturelles et sportives au sein d'une municipalité comptant 863 habitants.

FONCTIONS

- Planifier, organiser et coordonner des activités culturelles, de loisirs, sportives et évènements au sein de la communauté
- Développer et tisser des liens avec différents partenaires du milieu afin de bonifier les services et offres aux citoyens
- Offrir un support aux organismes municipaux et communautaires selon les besoins de publicité et recherche de subventions
- Assurer la diffusion de l'information sur les médias sociaux et sur le territoire;

EXIGENCES

- Toute combinaison de formations et/ou d'expériences pertinentes sera considérée;
- Expérience en milieu municipal et connaissance du territoire seront considérés comme des atouts.

CONNAISSANCES ET APTITUDES

- Excellente capacité de communication à l'oral et à l'écrit;
- Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit;
- Esprit d'équipe et attitude positive
- Connaissance de la suite Microsoft Office;
- Proactivité, avoir la passion des loisirs communautaires et le désir de s'impliquer dans une communauté;
- Être autonome, débrouillard, dynamique et avoir le sens de l'organisation;
- Intérêt et souplesse pour le travail varié;

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire sera établi en fonction des compétences et de l'expérience du candidat. Certaines activités et/ou organisation d'évènements peuvent demander une disponibilité en dehors des heures régulières de bureau.
Horaire flexible sur une base de 24 heures par semaine
L'horaire peut être comblé jusqu'à concurrence de 38 heures par semaine en combinant un poste d'adjoint administratif aux loisirs pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Conciliation travail - famille

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à l'attention de Madame Linda Normandeau, directrice générale, **avant le 1er août à 16 h**.

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
165, rang Michaudville
Saint-Barnabé-Sud (QC) J0H 1G0
Courriel : dg@saintbarnabesud.ca

N.B.: L'emploi du masculin est utilisé afin d'alléger le texte.
Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés

BARILS RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE DISPONIBLES À LA MUNICIPALITÉ

Favorisant un arrosage écologique et respectueux de l'économie d'eau, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a fait l'acquisition de vingt-cinq barils récupérateurs d'eau de pluie dans le but de les mettre à la disposition des citoyens.

Les barils équipés d'un robinet sont disponibles au coût de 50 $ chaque. Pour vous en procurer un vous devez contacter le bureau municipal par téléphone : 450 792-3030 p. 0 ou par courriel : info@saintbarnabesud.ca. Les citoyens intéressés ne peuvent se procurer qu'un seul baril par adresse, une preuve de résidence est demandée.

Cette acquisition a été rendu possible grâce à un processus d'achat groupé entre la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre et certaines municipalités participantes. Pour cette année, la quantité de barils disponibles est limitée à vingt-cinq, aucun autre achat de barils n'est prévu pour 2022.

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, AVIS AUX CITOYENS S'ÉTANT INSCRITS AU PROGRAMME DE FINANCEMENT FIN DU PROGRAMME PRÉVUE LE 31 DÉCEMBRE 2022

AUX CITOYENS S'ÉTANT INSCRIT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Prenez avis qu'ayant reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est maintenant en vigueur et que ce programme prendra fin le 31 décembre 2022.

Afin de bénéficier de l'aide financière offerte par la Municipalité, vos travaux de mise aux normes doivent être terminés et tous les documents nécessaires remis à la Municipalité au plus tard le 31 décembre 2022. Avant d'autoriser le remboursement des frais engagés, votre dossier devra être analysé, jugé conforme et autorisé par l'inspecteur en bâtiment, cette autorisation doit être émise avant la date limite du programme.

Ce rappel vous est fait afin que vos démarches soient entreprises dans les plus brefs délais, si ce n'est pas déjà fait.

Aucun délai supplémentaire ne sera fait dans ce dossier par la Municipalité, il est donc de votre responsabilité d'entreprendre les démarches nécessaires si vous êtes inscrit au programme de financement offert.

Pour toutes informations supplémentaires au sujet de ces démarches, ou de cet avis :

Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière
Courriel : dg@saintbarnabesud.ca
Téléphone : 450 792-3030 poste 1

Livre du 175e

Avez-vous récupéré votre édition du livre du 175e de la Municipalité ?

Si vous l'aviez réservé mais ne l'avez pas encore récupéré, passez-nous voir au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Certains d'entre vous n'ont pas encore retourné le message que nous vous avons laissé à ce sujet.

Si vous n'aviez pas réservé de livre, il nous en reste quelques-uns, vous pouvez donc encore en acheter un au prix de 100 $. Un livre unique et magnifique !

Éditions du livre du 150e

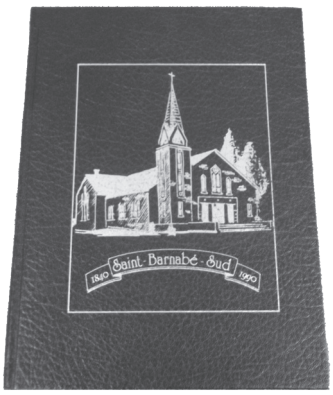

Vous ne vous êtes pas procuré celui du 150e anniversaire ? Sachez qu'il en reste des exemplaires que vous pouvez vous procurer au bureau municipal au coût de 20 $, vous n'avez qu'à le demander.

RUBRIQUE COMMUNAUTAIRE

Aidez-nous à détecter les fuites d'eau

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, en collaboration avec les municipalités, demande à chacun des propriétaires dont l'entrée d'eau est en tuyau de plastique (carlon) d'apporter une attention particulière à la tuyauterie d'aqueduc installée de l'intérieur de votre propriété jusqu'à la valve de fermeture d'eau. Cette dernière est située entre votre immeuble et la conduite d'eau principale de la municipalité.

Une pompe submersible qui fonctionne quand le terrain est sec ou en période de canicule, ce n'est pas normal ?

Donc, si vous apercevez de l'eau sur votre terrain et que cette situation vous semble anormale, veuillez communiquer avec votre municipalité ou avec la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au 450 792-2001.

COMPTEUR D'EAU

Pour déterminer s'il y a une fuite d'eau à votre domicile, utilisez votre compteur. Celui-ci affiche la quantité d'eau utilisée, en temps réel, en mètres cubes :

1. Notez les chiffres mobiles affichés sur votre compteur avant d'aller vous coucher ou de quitter pour le travail, c'est-à-dire lorsqu'il n'y aura pas d'utilisation d'eau pour quelques heures.
2. Au matin ou à votre retour du travail, avant les douches et l'utilisation de la toilette, refaites une lecture du compteur.
3. Comparer vos deux lectures : ◦ si les chiffres n'ont pas changé, c'est qu'il n'y a pas de fuite.

Si vos deux lectures sont différentes, de l'eau a nécessairement été utilisée entre la première et la deuxième lecture. Une fuite est donc à suspecter. Il ne reste plus qu'à déterminer l'origine.

VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À VOTRE COMPTEUR D'EAU?

1. Lorsque tout est calme, fermez les robinets et les appareils qui utilisent de l'eau. S'il y a une fuite, vous pourriez entendre un léger écoulement continuel.
2. Fermez ensuite le robinet d'entrée d'eau de votre domicile et, si vous n'entendez plus ce bruit, c'est le signe qu'il y a bien une fuite. Il est alors nécessaire de vérifier la tuyauterie pour en découvrir la cause exacte.

La plupart des fuites sont dues à une toilette défectueuse. Pour savoir si votre toilette génère une fuite, mettez quelques gouttes de colorant alimentaire dans le réservoir. Si, après 15 minutes, l'eau de la cuvette est colorée, c'est qu'il y a une fuite entre le réservoir et la cuvette.

Rappelons toutefois que l'eau est une ressource indispensable, mais non renouvelable. Il est donc important de consommer judicieusement l'eau potable au quotidien afin de préserver nos réserves d'eau et diminuer le volume d'eau à traiter avant et après utilisation.

Crédit photo : Patrick Roger

Toutes nos félicitations à Madame Josianne Jodoin !

C'est avec une certaine fierté que nous avons appris la nomination de Madame Josianne Jodoin, native de Saint-Barnabé-Sud, au poste de directrice générale des Galeries St-Hyacinthe et du Complexe d'Avaugour à Boucherville.

La Maskoutaine, conseillère en communication-marketing de formation, a vécu au sein de notre municipalité pendant toute son enfance avant de poursuivre ses études à l'Université de Sherbrooke.

Les parents de celle-ci, Madame Johanne Leblanc et Monsieur Sylvain Jodoin, toujours résidents de notre municipalité, ont de très nombreuses raisons d'être fiers d'elle.

Toutes nos félicitations pour ce bel accomplissement professionnel !

OBSERVATION DES PERSÉÏDES

SAMEDI LE **13 AOÛT** DÈS **20 H** AU TERRAIN DE SOCCER

Les Perséides sont un essaim de météores (ou pluie d'étoiles filantes) visible dans l'atmosphère terrestre, constitué de débris de la comète

- **Venez observer les Perséïdes avec des amis ou en famille**
- **Téléscopes sur place et amateurs d'astronomie pour répondre à vos questions.**
- **Apporter votre téléscope personnel et vos jumelles, chaise longue, couverture, grignotines et breuvages, chasse-moustique, lampe de poche etc.**

En collaboration avec
Le ciel des 4 vents

Organisé par
Visitez notre page Facebook
Loisirs Saint-Barnabé-Sud

Loisirs SAINT-BARNABÉ-SUD

Fête familiale, samedi 13 août 2022
Terrain du centre multifonctionnel de la bibliothèque et des loisirs.

Programmation

13 H : Accueil : Mot des dignitaires

13 H 30 : Pousse les boîtes à savon

Musicien jusqu'à 15 h 30

Ballons géants dans la patinoire

14 H : Jeux gonflables pour les jeunes de 3 ans à 13 ans

Cornet en cavale

15 H : Concours de biscuits

16 H : Karaoké enfants

Dégustation de maïs

Dame en rouge

17 H 30 : Hot Dog

19 H : Bingo familial

20 H : Musique avec pause à 22 h.

22 h : Perséides - Au terrain de soccer - Rencontre avec les membres du « Ciel des quatre vents » et d'autres amateurs d'astronomie avec leurs téléscopes. Saturne sera visible à partir de 22 h., Jupiter à partir de 23 h, pleine lune toute la soirée.

Pour la journée et la soirée, apportez vos chaises, votre chasse moustique, votre crème solaire, une lampe de poche

***** D'autres activés s'ajouteront. Surveillez la page Facebook des loisirs.**

Bienvenue à tous !

Une invitation de votre comité

Loisirs SAINT-BARNABÉ-SUD

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 JUIN 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 7 juin 2022 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 31

Résolution numéro 82-06-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022

4. Période de questions
5. Communiqués et correspondances

5.1 Ministère des Transports – Planification des travaux 2023-2024
5.2 MRC des Maskoutains – Étude de potentiel archéologique
5.3 MRC des Maskoutains – Nouvel appel de projets, soutien au rayonnement des régions
5.4 MAMH – Quote-part programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ
5.5 Collecte de sang du député - Invitation
5.6 Programme d'infrastructures pour les ainés - PRIMA
5.7 Saint-Hyacinthe Technopole – Nouvelles installations Bâtiments Pré-Fab Inc.

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Location du lot numéro 5 629 483 – Entente de location
6.3 Politique frais de représentation et de déplacement – Indexation
6.4 Centre de services scolaires de St-Hyacinthe – Plan triennal répartition des immeubles Dépôt
6.5 Ressources humaines – Démission
6.6 Ressources humaines – Affichage de poste et autorisation d'embauche
6.7 ~~Responsable vie culturelle et communautaire – Embauche~~ **Point reporté**

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 Congrès de la FQM – Dépôt d'une résolution sécurité publique
7.3 Application du règlement numéro 03-2019 – Règlement concernant la sécurité incendie Nomination d'un responsable

8. Transport routier et travaux publics

8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Devis de déneigement – Approbation et autorisation de publication
8.3 Politique de déneigement – Modification et adoption
8.4 MTQ – Demande d'instauration d'une zone tampon de 70 km
8.5 MTQ – Demande d'installation d'interdiction de stationnement
8.6 Réfection du perron du bureau municipal – Attribution du contrat
8.7 Tour CIBC Charles-Bruneau – Autorisation de passage
8.8 Association des travaux publics du Québec - Inscription

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
9.3 Demande d'occupation du domaine public – Installation de fosse septique
9.4 Création d'un fonds environnemental

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Projet de règlement numéro 02-2022 – Règlement abrogeant le règlement 03-2020 sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
10.3 Application du règlement sur l'utilisation de l'eau potable – Nomination d'un responsable

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Comité des loisirs – Dépôt du bilan financier 2021
11.3 Transport collectif, MRC – Demande de soutien à la communauté
11.4 Congrès de la FQM – Dépôt d'une résolution appui aux municipalités engagées contre la violence conjugale

12. Période de questions
13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 83-06-2022
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondance

Le maire fait mention des correspondances reçues

- **5.1** Ministère des Transports – Planification des travaux 2023-2024
- **5.2** MRC des Maskoutains – Étude de potentiel archéologique
- **5.3** MRC des Maskoutains – Nouvel appel de projets, soutien au rayonnement des régions
- **5.4** MAMH – Quote-part programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ
- **5.5** Collecte de sang du député - Invitation
- **5.6** Programme d'infrastructures pour les ainés - PRIMA
- **5.7** Saint-Hyacinthe Technopole – Nouvelles installations Bâtiments Pré-Fab Inc.

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 84-06-2022
Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 28 avril au 1er juin 2022 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Élus	7 605,12 $
Employés	18 761,92 $
Autres, remises DAS	3 832,79 $
Dépense :	
Administration	28 543,76 $
Sécurité publique	24 682,69 $
Transport (voirie)	28 716,29 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	22 109,68 $
Eaux usées	8 001,21 $
Santé et bien-être	$
Aménagement et urbanisme	5 043,39 $
Loisir et culture	7 337,26 $
Dépense d'investissement	235,75 $
Total :	**154 869,86 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Résolution numéro 85-06-2022
Location du lot numéro 5 629 483 – Entente de location

CONSIDÉRANT que l'entente de location du terrain situé sur le lot numéro 5 629 483 est échue;

CONSIDÉRANT la volonté des parties à l'entente de la renouveler pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette il est résolu:

DE RENOUVELER l'entente, telle que décrite au contrat, soit au coût de location de 400 $ pour la saison été-automne 2022;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau a signer l'entente à intervenir avec la Ferme Ghislain Cloutier Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Résolution numéro 86-06-2022
Politique de frais de représentation et de déplacement – Indexation

CONSIDÉRANT la résolution numéro 84-04-2017 fixant la tarification du remboursement des frais de représentation et des frais de déplacement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'indexer le montant de remboursement des frais de déplacement inclus à cette politique;

CONSIDÉRANT les informations relatives à cette indexation et publiées par le Conseil du Trésor à son recueil de politique de gestion;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER l'indexation du remboursement des frais de déplacement au montant de 0.60¢ du kilomètre;

QUE DEMEURE INCHANGÉ, les frais remboursables pour :

Déjeuner : 15 $
Diner : 20 $

Souper : 40 $

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

6.4 Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe – Plan triennal de répartition des immeubles – Dépôt

La directrice a préalablement déposé auprès des membres du conseil municipal le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2022-2023 à 2024-2025.

6.5 Résolution numéro 87-06-2022
Ressources humaines – Démission

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de Madame Alexandra Laplante en date du 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT que cette démission prendra effet le 9 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du dépôt de cette lettre de démission et accepte la démission de Madame Alexandra Laplante à titre de secrétaire-réceptionniste;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 Résolution numéro 88-06-2022
Ressources humaines – Affichage et autorisation d'embauche

CONSIDÉRANT la démission reçue de Madame Alexandra Laplante au poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir dans les meilleurs délais possibles au remplacement d'un (e) employé (e) à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER, suite à l'affichage de ce poste et selon les entrevues passées par un comité formé du maire et de la directrice générale, l'embauche d'une ressource au poste d'adjointe administrative;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

~~**6.7 Résolution numéro 06-2022**~~ **Point reporté**
~~**Ressources humaines – Poste de responsable de la vie culturelle et communautaire – Embauche**~~

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

7.2 Résolution numéro 89-06-2022
Congrès de la FQM -Dépôt d'une résolution en matière de sécurité publique et des frais inhérents

CONSIDÉRANT le rapport quinquennal, 2017-2021, des accidents de la route et opérations de désincarcération produit par la Régie intermunicipal de protection incendie du Nord des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ledit rapport a été déposé au bureau de Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que ce rapport met en lumière la charge financière très importante que représente les déplacements et interventions des Services de sécurité incendie sur les lieux des accidents de la route;

CONSIDÉRANT que cette charge est d'autant plus grande pour les municipalités de moins de 5000 habitants;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud pensent qu'il y a lieu que les instances gouvernementales se penchent sur le problème que représente cette charge financière pour les municipalités de petites tailles ainsi que pour leurs citoyens;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les municipalités de faire parvenir à la Fédération Québécoise des municipalités une résolution afin qu'elle soit prise en considération lors de l'Assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QU'UNE COPIE DE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION, AINSI QUE LES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT soient acheminés aux représentants de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des municipalités;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD demande au Conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités :

D'ACCUEILLIR la présente résolution et de la considérer;

DE FAIRE LES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES afin de porter à leur attention, cette problématique ainsi que l'importance des charges financières que ces situations représentent pour les municipalités de moins de 5000 habitants;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Résolution numéro 90-06-2022
Application du règlement numéro 03-2019 – Règlement concernant la sécurité incendie – Nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne responsable de l'application du règlement numéro 03-2019, Règlement concernant la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la capacité d'application et les connaissances détenues par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE NOMMER l'inspecteur municipal, Monsieur Francis Grégoire, responsable de l'application du règlement numéro 03-2019, concernant la sécurité incendie sur le territoire;

DE L'AUTORISER à émettre, selon les circonstances, et selon son jugement, des avis de constatation d'infraction, qui seront considérés comme des préavis aux citoyens. Il est entendu que ces préavis seront considérés comme avis final et que toute infraction subséquente sera accompagnée d'un avis d'infraction en bonne et due forme qui sera traité par la Cour municipale en vue de l'émission d'une amende;

DE L'AUTORISER à émettre des avis d'infraction et à représenter la Municipalité auprès de la Cour municipale pour tout dossier relatif à l'application du règlement numéro 03-2019, Règlement concernant la sécurité incendie;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Résolution numéro 91-06-2022
Devis pour l'appel d'offre de déneigement et épandage de fondants et d'abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver et des emplacements municipaux

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre la Municipalité et l'entreprise Excavation Michel Lemay Inc. relativement au contrat de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver et emplacements municipaux est terminé ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'afficher un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT le projet de devis de déneigement soumis par la directrice générale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont satisfaits du contenu dudit devis;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A EFFECTUER LA PUBLICATION de l'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver et emplacements municipaux, tel que déposé aux membres du conseil lors de la présente séance, le tout selon la Loi;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Résolution numéro 92-06-2022
Politique de déneigement – Modification et adoption

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la politique de déneigement adoptée en date du 4 juin 2019 sous la résolution numéro 115-06-2019;

CONSIDÉRANT le projet de politique de déneigement déposé aux membres du conseil municipal lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont satisfaits du contenu de ladite politique, telle que déposée;

**Les membres du conseil discutent de certains points relativement au choix d'abrasif, une modification sera faite dans la politique afin de définir le Mix A, au point 6 comme suit : Mélange de deux ingrédients : Chlorure de sodium (NaCl) / Sable et/ou autre abrasif.*

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ADOPTER la politique de déneigement de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, version Juin 2022, avec la modification demandée lors de la présente séance, au point 6, relativement à la définition d'abrasif inclue dans le Mix A;

QUE CETTE POLITIQUE soit appliquée aux opérations de déneigement pour les rues d'hiver et les emplacements municipaux, lors de toutes opérations d'entretien hivernal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Résolution numéro 93-06-2022
Ministère des Transports du Québec – Demande d'installation d'une zone tampon de 70 km

CONSIDÉRANT la problématique d'excès de vitesse remarqué dans la zone du noyau villageois, zone permettant une vitesse maximale de 50 km;

CONSIDÉRANT le rapport de l'indicateur de vitesse démontrant de nombreux excès de vitesse dépassant largement la limite de 50 km;

CONSIDÉRANT la demande faite aux autorités policières pour une surveillance accrue et les nombreuses contraventions émises lors de cette surveillance;

CONSIDÉRANT la pertinence de tenter de conscientiser les automobilistes qui traversent une zone scolaire, précédée d'une zone de 90 km;

**Les membres du conseil discutent de certains points relativement à l'implication et les conséquences d'une telle demande.*

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, à demander au Ministère des Transports d'établir une zone tampon avec une limite de vitesse maximale de 70 km;

QUE CETTE ZONE établissant la limite de vitesse à 70 km soit délimitée entre le numéro civique 311, rang de Michaudville (actuelle zone de 50 km) et le 361, rang Michaudville (actuelle zone de 90 km);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 94-06-2022
8.5 Ministère des Transports du Québec – Demande d'établissement d'une zone d'interdiction de stationnement

CONSIDÉRANT la problématique occasionnée par le stationnement de véhicules de grandes tailles le long du rang Michaudville entre le 165, rang de Michaudville et l'intersection rang Michaudville et rang Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que cet espace représente 50 mètres de bordure de rue;

CONSIDÉRANT le danger de collision pour les automobilistes s'engageant dans la rue avec une visibilité réduite due aux véhicules de grandes tailles, stationnés en bordure de rue;

CONSIDÉRANT les nombreux visiteurs se rendant au 165, rang Michaudville où se trouvent le bureau municipal mais également le bureau de Postes Canada;

CONSIDÉRANT les discussions à ce sujet ayant eu lieu entre la directrice générale et des représentants de la Sûreté du Québec ainsi que du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à faire la demande au Ministère des Transports afin qu'une zone d'interdiction de stationnement soit mise en place sur une longueur de 50 mètres, soit entre l'adresse 165, rang Michaudville et l'intersection du Rang Michauville et du Rang Saint-Amable, sur les deux côtés de rue;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 95-06-2022

8.6 Réfection du perron du bureau municipal- Attribution du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection du perron du bureau municipal;

CONSIDÉRANT les six entreprises invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soient :

Solution fissure au prix de 6 192,00$
Acrylique-immobilier Rousseau au prix de 14 900,00$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER la réfection du perron du bureau municipal;

D'ATTRIBUER le contrat de réfection à l'entreprise Solution fissure, selon la soumission reçue et déposée aux membres du conseil;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 96-06-2022

8.7 Tour CIBC Charles Bruneau – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçu de la part de la Fondation Charles-Bruneau relativement au passage des cyclistes participant au Tour CIBC- Charles Bruneau;

CONSIDÉRANT leur passage prévu dans la Municipalité le vendredi 8 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucun travaux majeurs de réfection de route ou autres n'empêchent ce passage de cyclistes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil municipal envers cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le passage des onze pelotons de cyclistes participant au Tour CIBC – Charles-Bruneau en date du vendredi 8 juillet 2022, le passage des cyclistes étant estimé entre 8 h et 10 h;

QU'UNE PUBLICITÉ dans les médias municipaux soit effectuée afin d'en informer les citoyens et de les inciter à la prudence et à une grande vigilance dans leurs déplacements lors de cet évènement;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 97-06-2022

8.8 Association des travaux publics du Québec – Inscription

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal est membre de la COMBEQ, Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec;

CONSIDÉRANT que les informations et le soutien disponible de l'Association des travaux publics du Québec conviendraient mieux aux besoins de l'employé;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'outiller et d'appuyer les employés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER l'inscription de l'inspecteur municipal à l'Association des travaux publics du Québec en remplacement de son inscription à la COMBEQ, le tout au coût de 280 $ par année;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution numéro 98-06-2022

9.3 Demande d'occupation du domaine public – Installation fosse septique

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est doté d'un règlement relatif à l'occupation du domaine public, règlement numéro 05-2018;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite afin d'acheminer un émissaire d'installation septique dans une canalisation municipale installée dans le fossé de la rue de l'Anse;

CONSIDÉRANT l'incapacité des demandeurs à certifier aux autorités municipales la fiabilité et la capacité de cette installation à répondre aux

exigences et aux normes établies, en matière d'évacuation des rejets des installations septiques;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment relativement à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL REFUSE d'autoriser les demandeurs à procéder à l'installation et à l'occupation du domaine public telle que demandée et selon la proposition soumise lors de la présente séance du conseil;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 99-06-2022
9.4 Création d'un fonds environnemental – Autorisation

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de mettre sur pieds un fonds environnemental pour le bénéfice de ces citoyens;

CONSIDÉRANT la volonté d'offrir et d'encourager de saines pratiques environnementales pour tous les citoyens, tout en minimisant l'impact financier auprès des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont conscients de l'impact financier que la pandémie a eu sur l'ensemble des citoyens ainsi que les difficultés financières vécues par certains d'entre eux face au taux actuel d'inflation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'UTILISER un montant de 10 000 $ du surplus accumulé et non affecté, pour la création d'un fonds environnemental, lequel montant sera utilisé directement pour offrir à l'ensemble des citoyens une facilité à mettre en pratique de saines habitudes environnementales tout en diminuant l'impact financier pour ceux-ci et/ou pour améliorer des aspects environnementaux sur le territoire municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

10.2 Projet de règlement numéro 02-2022 – Règlement abrogeant le règlement 03-2020 sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Gabriel Lapointe qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 02-2022, abrogeant le règlement numéro 03-2020 et régissant l'utilisation et l'économie de l'eau potable.

Le projet de règlement est remis aux membres du conseil lors de la présente séance.

Résolution numéro 100-06-2022
10.3 Application du règlement sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable – Nomination d'un responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne responsable de l'application du règlement sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la capacité d'application et les connaissances détenues par l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE NOMMER l'inspecteur municipal, Monsieur Francis Grégoire, responsable de l'application du règlement sur l'utilisation et l'économie d'eau potable sur le territoire municipal;

DE L'AUTORISER à émettre, selon les circonstances, et selon son jugement, des avis de constatation d'infraction, qui seront considérés comme des préavis aux citoyens. Il est entendu que ces préavis seront considérés comme avis final et que toute infraction subséquente sera accompagnée d'un avis d'infraction en bonne et due forme qui sera traité par la Cour municipale en vue de l'émission d'une amende;

DE L'AUTORISER à émettre des avis d'infraction et à représenter la Municipalité auprès de la Cour municipale pour tout dossier relatif à l'application du règlement sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

11.2 Comité des loisirs – Bilan financier 2021- Dépôt

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil le bilan financier 2021 reçu de la présidente du Comité des loisirs.

Résolution numéro 101-06-2022
11.3 Transport collectif MRC – Demande de soutien à la communauté

CONSIDÉRANT le service de transport collectif régional offert par la MRC des Maskoutains et auquel la Municipalité est participante;

CONSIDÉRANT que ce service est mis en place afin de faciliter les déplacements des citoyens et par le fait même de répondre aux besoins de déplacements des résidents et ce, quels que soient leurs âges et/ou leurs besoins;

CONSIDÉRANT la difficulté rencontrée par des jeunes adultes à obtenir un service de transport collectif, lequel facilite et est nécessaire afin de poursuivre leur objectif de retour à l'école;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à répondre aux besoins de tous leurs citoyens et leur conviction qu'une solution pourrait être mise en place dans de telles circonstances;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains, via son comité du transport, de considérer cette problématique et de pourvoir à une solution afin d'appuyer et d'aider les citoyens de toutes les municipalités participantes au transport collectif, afin que tous les citoyens ayant des besoins concrets et pour des buts importants, notamment mais de façon non limitative, un retour à l'école, aient accès à une forme de transport afin de se déplacer avec une certaine facilité sur le territoire de la MRC;

QU'UNE COPIE de cette résolution soit acheminée à la MRC des Maskoutains ainsi qu'aux municipalités membres;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Résolution numéro 102-06-2022
Congrès de la FQM – Dépôt d'une résolution appui aux Municipalités engagées contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT l'initiative et l'engagement de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud la lutte contre la violence conjugale, initié par la résolution numéro 109-07-2021;

CONSIDÉRANT qu'en date d'aujourd'hui douze municipalités de la MRC des Maskoutains ont adopté une résolution d'engagement de lutte contre la violence conjugale et initient des formations pour leur personnel;

CONSIDÉRANT l'appui de la MRC des Maskoutains dans le développement du projet, dont la formation d'un comité de travail avec des organismes du milieu afin de déployer une démarche régionale concertée contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT la mise à jour des politiques familiales de la MRC des Maskoutains et des municipalités de son territoire, la MRC favorisant l'intégration d'actions contre la violence conjugale aux plans d'actions;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir contre la violence conjugale et la nécessité de prendre position dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

QU'UNE COPIE DE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION, AINSI QUE LES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT soient acheminés aux représentants de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD demande au Conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités :

D'ACCUEILLIR la présente résolution et de la considérer;

D'ACCEPTER de faire des représentations auprès des membres de la Fédération Québécoise des municipalités afin de promouvoir l'initiative de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et l'engagement des douze municipalités et de la MRC des Maskoutains dans la lutte contre la violence conjugale;

DE FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES afin de porter à leur attention les besoins financiers reliés à la lutte contre la violence conjugale par les municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sujets divers
13. Période de question

Résolution numéro 103-06-2022
14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Yves Guérette, la séance est levée à 21 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

_____	_____
ALAIN JOBIN	**LINDA NORMANDEAU**
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Maire	Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

_____
Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec

CALENDRIER SCOLAIRE DES ÉLÈVES JEUNES
DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
2022 - 2023 - SECTEUR PRIMAIRE

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	**24**	**25**	**26**	27
28	**29**	**30**[1]	**31**[2]			

Élève	2 / 2	Ens.	6 / 6

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1[3]	**2**[4]	3
4	**5**	**6**[5]	**7**[6]	**8**[7]	**9**[8]	10
11	**12**[9]	**13**[10]	**14**[1]	**15**[2]	**16**	17
18	**19**[3]	**20**[4]	**21**[5]	**22**[6]	**23**[7]	24
25	**26**[8]	**27**[9]	**28**[10]	**29**[1]	**30**[2]	

Élève	20 / 22	Ens.	21 / 27

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	**3**[3]	**4**[4]	**5**[5]	**6**[6]	**7**[7]	8
9	**10**	**11**[8]	**12**[9]	**13**[10]	**14**[1]	15
16	**17**[2]	**18**[3]	**19**[4]	**20**[5]	**21**[6]	22
23	**24**[7]	**25**[8]	**26**[9]	**27**[10]	**28**	29
30	**31**[1]					

Élève	19 / 41	Ens.	20 / 47

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1[2]	**2**[3]	**3**[4]	**4**[5]	5
6	**7**[6]	**8**[7]	**9**[8]	**10**[9]	**11**[10]	12
13	**14**[1]	**15**[2]	**16**[3]	**17**[4]	**18**	19
20	**21**	**22**[5]	**23**[6]	**24**[7]	**25**[8]	26
27	**28**[9]	**29**[10]	**30**[1]			

Élève	20 / 61	Ens.	22 / 69

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1[2]	**2**[3]	3
4	**5**[4]	**6**[5]	**7**[6]	**8**[7]	**9**	10
11	**12**[8]	**13**[9]	**14**[10]	**15**[1]	**16**[2]	17
18	**19**[3]	**20**[4]	**21**[5]	**22**[6]	**23**[7]	24
25	**26**	**27**	**28**	**29**	**30**	31

Élève	16 / 77	Ens.	17 / 86

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	7
8	**9**	**10**[8]	**11**[9]	**12**[10]	**13**[1]	14
15	**16**[2]	**17**[3]	**18**[4]	**19**[5]	**20**[6]	21
22	**23**[7]	**24**[8]	**25**[9]	**26**[10]	**27**	28
29	**30**[1]	**31**[2]				

Élève	15 / 92	Ens.	17 / 103

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1[3]	**2**[4]	**3**[5]	4
5	**6**[6]	**7**[7]	**8**[8]	**9**[9]	**10**[10]	11
12	**13**	**14**[1]	**15**[2]	**16**[3]	**17**[4]	18
19	**20**[5]	**21**[6]	**22**[7]	**23**[8]	**24**[9]	25
26	**27***	**28***				

Élève	17 / 109	Ens.	18 / 121

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1*	**2***	**3***	4
5	**6**[10]	**7**[1]	**8**[2]	**9**[3]	**10**[4]	11
12	**13**[5]	**14**[6]	**15**[7]	**16**[8]	**17**[9]	18
19	**20**	**21**[10]	**22**[1]	**23**[2]	**24**[3]	25
26	**27**[4]	**28**[5]	**29**[6]	**30**[7]	**31**[8]	

Élève	19 / 128	Ens.	20 / 141

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	**3**[9]	**4**[10]	**5**[1]	**6**[2]	**7**	8
9	**10**	**11**[3]	**12**[4]	**13**[5]	**14**[6]	15
16	**17**[7]	**18**[8]	**19**[9]	**20**[10]	**21**	22
23	**24**[1]	**25**[2]	**26**[3]	**27**[4]	**28**[5]	29
30						

Élève	17 / 145	Ens.	18 / 159

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1[6]	**2**[7]	**3**[8]	**4**[9]	**5**	6
7	**8**[10]	**9**[1]	**10**[2]	**11**[3]	**12**[4]	13
14	**15**[5]	**16**[6]	**17**[7]	**18**[8]	**19**	20
21	**22**	**23**[9]	**24**[10]	**25**[1]	**26**[2]	27
28	**29**[3]	**30**[4]	**31**[5]			

Élève	20 / 165	Ens.	22 / 181

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1[6]	**2**	3
4	**5**[7]	**6**[8]	**7**[9]	**8**[10]	**9**[1]	10
11	**12**[2]	**13**[3]	**14**[4]	**15**[5]	**16**[6]	17
18	**19**[7]	**20**[8]	**21**[9]	**22**[10]	**23**	24
25	**26**	**27**	**28**	29	30	

Élève	15 / 180	Ens.	19 / 200

Congés élèves et personnel enseignant

* Journées de travail personnel non enseignant

100e jour: 26 janvier 2023

Journées pédagogiques communes

Forces majeures reprises dans l'odre suivant:
5 mai / 20 mars / 2 juin

Direction des Services éducatifs secteur jeunes

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

CALENDRIER SCOLAIRE DES ÉLÈVES JEUNES
DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
2022 - 2023 - SECTEUR SECONDAIRE

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30[1]	31[2]			

Élève	2 / 2	Ens.	6 / 6

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1[3]	2[4]	3
4	5	6[5]	7[6]	8[7]	9[8]	10
11	12[9]	13[1]	14[2]	15[3]	16	17
18	19[4]	20[5]	21[6]	22[7]	23[8]	24
25	26[9]	27[1]	28[2]	29[3]	30[4]	

Élève	20 / 22	Ens.	21 / 27

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3[5]	4[6]	5[7]	6[8]	7[9]	8
9	10	11[1]	12[2]	13[3]	14[4]	15
16	17[5]	18[6]	19[7]	20[8]	21[9]	22
23	24[1]	25[2]	26[3]	27[4]	28	29
30	31[5]					

Élève	19 / 41	Ens.	20 / 47

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1[6]	2[7]	3[8]	4[9]	5
6	7[1]	8[2]	9[3]	10[4]	11[5]	12
13	14[6]	15[7]	16[8]	17[9]	18	19
20	21	22[1]	23[2]	24[3]	25[4]	26
27	28[5]	29[6]	30[7]			

Élève	20 / 61	Ens.	22 / 69

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1[8]	2[9]	3
4	5[1]	6[2]	7[3]	8[4]	9	10
11	12[5]	13[6]	14[7]	15[8]	16[9]	17
18	19[1]	20[2]	21[3]	22[4]	23[5]	24
25	26	27	28	29	30	31

Élève	16 / 77	Ens.	17 / 86

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10[6]	11[7]	12[8]	13[9]	14
15	16[1]	17[2]	18[3]	19[4]	20[5]	21
22	23[6]	24[7]	25[8]	26[9]	27	28
29	30[1]	31[2]				

Élève	15 / 92	Ens.	17 / 103

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1[3]	2[4]	3[5]	4
5	6[6]	7[7]	8[8]	9[9]	10[1]	11
12	13	14[2]	15[3]	16[4]	17[5]	18
19	20[6]	21[7]	22[8]	23[9]	24[1]	25
26	27*	28*				

Élève	17 / 109	Ens.	18 / 121

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1*	2*	3*	4
5	6[2]	7[3]	8[4]	9[5]	10[6]	11
12	13[7]	14[8]	15[9]	16[1]	17[2]	18
19	20	21[3]	22[4]	23[5]	24[6]	25
26	27[7]	28[8]	29[9]	30[1]	31[2]	

Élève	19 / 128	Ens.	20 / 141

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3[3]	4[4]	5[5]	6[6]	7	8
9	10	11[7]	12[8]	13[9]	14[1]	15
16	17[2]	18[3]	19[4]	20[5]	21	22
23	24[6]	25[7]	26[8]	27[9]	28[1]	29
30						

Élève	17 / 145	Ens.	18 / 159

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1[2]	2[3]	3[4]	4[5]	5	6
7	8[6]	9[7]	10[8]	11[9]	12[1]	13
14	15[2]	16[3]	17[4]	18[5]	19	20
21	22	23[6]	24[7]	25[8]	26[9]	27
28	29[1]	30[2]	31[3]			

Élève	20 / 165	Ens.	22 / 181

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1[4]	2	3
4	5[5]	6[6]	7[7]	8[8]	9[9]	10
11	12[1]	13[2]	14[3]	15[4]	16[5]	17
18	19[6]	20[7]	21[8]	22[9]	23	24
25	26	27	28	29	30	

Élève	15 / 180	Ens.	19 / 200

Congés élèves et personnel enseignant

* Journées de travail personnel non enseignant

100e jour: 26 janvier 2023

Journées pédagogiques communes

Forces majeures reprises dans l'odre suivant:
5 mai / 20 mars / 2 juin

Direction des Services éducatifs secteur jeunes

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX,

UNE AUTRE COLLECTE PRINTANIÈRE COURONNÉE DE SUCCÈS!

Saint-Hyacinthe, jeudi 7 juillet 2022 La récente collecte de résidus domestiques dangereux (RDD), qui a eu lieu le 28 mai dernier, fut couronnée de succès et confirme que les citoyens des deux MRC sont toujours aussi concernés par la saine gestion de leurs résidus dangereux. On se souviendra qu'à cause de la pandémie la Régie avait annulé l'édition 2020 et qu'un fort pourcentage de la population avait profité de cette période pour effectuer « du grand ménage », faisant de la collecte 2021 celle de tous les records (45 t m de résidus récupérés par 1 548 participants).

Le 28 mai dernier, c'est sous la supervision du personnel de la Régie, assisté par des bénévoles du groupe scout Les Mascoutains de Saint-Hyacinthe, que les **1248** participants se sont déplacés vers le site de la collecte pour y déposer une quantité moyenne de **26,48 kg de résidus par personne** (29,11 kg en 2021).

En conséquence, **33 706 kg** de résidus susceptibles d'être très nocifs pour l'environnement ont été déviés de l'enfouissement. Cette quantité est comparable aux tonnages des collectes printanières de 2012 à 2017. La majorité des matières fut récupérée par la firme Clean Harbors Québec inc. qui a d'ailleurs observé la même tendance à la baisse à l'égard des quantités reçues lors des collectes d'autres MRC. Pour sa part, LRA Recyclage a recueilli **7,1 tonnes** de résidus électriques, électroniques et informatiques, tonnage qui connaît une diminution depuis 2019, laquelle s'explique essentiellement par la réduction du nombre de téléviseurs à écran cathodique, volumineux et particulièrement lourds, apportés sur le site. De son côté, Gaz propane Maska a assuré la gestion de **518 kg** de bonbonnes de propane ainsi détournés de l'enfouissement.

Bien que la Régie invite la population à se prévaloir de son service de collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, elle encourage également les citoyens à utiliser les services permanents et gratuits de récupération offerts sur son territoire, tout au long de l'année. De plus, elle tient à rappeler que les collectes automnales de résidus domestiques dangereux se tiendront les 10 et 17 septembre prochains, respectivement à Saint-Hyacinthe puis à Saint-Jude et à Acton Vale. On vous y attend en grand nombre pour « **faire exploser** » le taux de participation.

SARCA

L'HORTICULTURE ET L'AGRICULTURE

En été, plusieurs personnes trouvent leur bonheur en travaillant dans la terre, en s'occupant de leurs fleurs et de leur potager. Cet intérêt m'est souvent mentionné en rencontre par des clientes et clients qui souhaitent en connaître davantage sur les professions et formations liées à l'agriculture et à l'horticulture.

À cet égard, les citoyens de la MRC des Maskoutains sont chanceux d'habiter dans cette région qui constitue une technopole agroalimentaire. Une technopole est un centre urbain disposant de structures de recherche et d'enseignement technique, ainsi que des industries de pointe. À ce titre, nous retrouvons notamment la seule faculté de médecine vétérinaire francophone au Québec. L'Institut de technologie agroalimentaire est également présent, et offre plusieurs formations techniques intéressantes pour les amoureux de la nature.

Du côté de la formation professionnelle, l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) offre une variété de programmes dans ce secteur. On y retrouve : grandes cultures, horticulture et jardinerie, production animale, production horticole, réalisation d'aménagement paysager et lancement d'une entreprise agricole. Ces formations sont d'une durée variant de 1035 à 1335 heures.

Que ce soit en vue d'un retour aux études dans l'un de ces programmes ou pour explorer vos intérêts et compétences, il est possible de bénéficier gratuitement de l'accompagnement d'une conseillère en information scolaire et professionnelle, et ce, dans chaque municipalité de la MRC. Ce projet est mis en œuvre grâce à un partenariat entre la MRC des Maskoutains et le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Les services sont offerts durant toute la saison estivale. Profitez-en!

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

Audrey Gatineau Conseillère

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

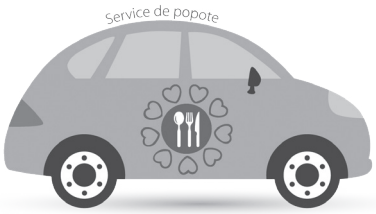

LA POPOTE ROULANTE

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,75 $ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35. Pour informations : Robert Perreault 450 792-2270.

PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

QUAND BÉNÉVOLER RIME AVEC AMITIÉ.

Faire du bénévolat procure fort probablement un peu plus de sens à la vie de n'importe qui, mais avec le mouvement du Parrainage civique, ça apporte en plus une belle amitié !

Dans la MRC c'est 12 filleul(e)s qui attendent d'avoir un parrain ou une marraine avec qui partager des activités et des intérêts communs. Un jumelage qui brise ainsi l'isolement et favorise l'inclusion sociale de personnes ayant à composer avec une limitation, mais aussi avec encore certains préjugés tenaces.

Viens t'informer sur le rôle de parrain au **450 774-8758** ou sur **parrainagecivique.org** Nous sommes aussi sur Facebook et Instagram!

Ensemble, on rend le monde plus inclusif, durable et on grandit !

VOUS DÉSIREZ UN ESPACE PUBLICITAIRE ?
CONTACTEZ-NOUS!!

impressions KLM

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRESSION PENSEZ KLM!

CARTES D'AFFAIRES • FLYERS
DÉPLIANTS • AFFICHES • FACTURES
CONCEPTION GRAPHIQUE
ET PLUS ENCORE!!!

Pour toute information ou soumission, n'hésitez pas à communiquer avec nous .

125 de la Tendresse,
Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
450 795-3219 • info@impressionsklm.com

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 • 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

ATELIER DE
Carrosserie
Claude Hébert
PEINTURE-DÉBOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS
450.792.3712

UNI PRO freins silencieux suspension injection

Suspension Leblanc Inc.
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca

ANNONCEZ ICI !

ESPACE DISPONIBLE !

CONTACTEZ-NOUS AU
450 795-3219
IMPRESSIONS KLM

Entreprise S.Gaudette
RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • **sgaudette.com**
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

Plus d'un **demi-million** en ristournes!

Soit l'équivalent d'un mois de services de base nets sur votre facture de septembre*. C'est ça la fibre coopérative!

**Certaines restrictions s'appliquent.*

Photo de Freepik.com

COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION

DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Marcel Lavallière Paysagiste inc

Conception et réalisation d'aménagement paysager

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

ASHQ

Paysagiste CERTIFIÉ APPQ

251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants

Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès pharma chez Walmart

LE SPECIALISTE

Castrol

La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
450-502-1679
tmorier@gmail.com
@NivellementMorier

MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTÉE

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication de meubles sur mesure

TÉL. : 450 792-2376 FAX : 450 792-3037
904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud

FERME GADBOIS

www.fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0

FRAISES | MAÏS SUCRÉ | GROS ET DÉTAIL

De la conception à la livraison !

impressions KLM

T 450.795.3219 || **SF** 1.800.322.3219
C info@impressionsklm.com || www.impressionsklm.com
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0